

RÈGLES DE CONDUITE

RÈGLES

RAISONS

1. RESPECT EN GESTE, EN PAROLE ET EN ATTITUDE

- J'utilise le **vouvoiement** lorsque je m'adresse à tout adulte dans l'école.
 - Je respecte tous les individus, en geste, en parole et en attitude (je fais preuve de politesse et de courtoisie).
 - J'utilise un langage approprié (qui n'est pas vulgaire ou dénigrant, sans expressions violentes et jurons).
 - Je rejette et dénonce la violence sous toutes ses formes : physique, psychologique (insultes, commentaires homophobes, menaces, chantage), cyberintimidation, etc.
 - Je ne porte ni ne transporte aucun objet « agressant » (couteau, chaîne, etc.)
 - Lorsque je me déplace dans l'école lors des pauses, j'évite de circuler de façon à créer des situations intimidantes ou dérangeantes.
 - J'évite toute forme de manifestations amoureuses exagérées pour des raisons de décence, de discrétion et de savoir-vivre.
 - Je m'abstiens de tous propos qui pourraient avoir des impacts sur l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité des élèves ou des membres du personnel tenus sur les sites des médias sociaux. (Facebook, Twitter, Instagram, etc.)
 - J'offre mon aide à ceux qui en ont besoin.
- Respecter le droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté (Charte des droits, article 1).
 - Respecter le droit de chaque personne à bénéficier d'un climat sain et harmonieux.
 - Apprendre à vivre en société.
 - Faire preuve de savoir-vivre.

2. SÉCURITÉ

- J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres.
 - Je me déplace calmement en marchant.
 - Je reste debout dans les corridors.
 - Je ne m'assois pas dans les escaliers.
 - Je n'encombre pas les escaliers, les entrées, les sorties et les corridors.
 - Lors des pauses et du dîner, je circule à l'étage seulement si j'ai un endroit où me diriger. Il est interdit de flâner dans les corridors lors des pauses.
 - Seulement les élèves de l'école ont le droit d'être dans le bâtiment ou sur le terrain.
- Créer un climat harmonieux.
 - Faciliter les déplacements dans l'école.
 - Éviter les blessures.

3. ASSIDUITÉ

- Je suis présent et à l'heure (ponctuel) à tous les cours de la journée.
 - Aucune exemption de cours n'est accordée. (Pour les cas exceptionnels et temporaires, en éducation physique, un avis écrit d'un médecin est obligatoire.)
 - Une absence répétée à des cours entraînera des sanctions.
- Favoriser ma réussite scolaire.
 - Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail.
 - Respecter les autres.

4. TENUE VESTIMENTAIRE

- Je m'habille et me coiffe de façon décente et convenable :
 - mes vêtements n'expriment en aucun temps la violence, le racisme, le sexisme, la drogue, tout propos dégradant ou tout autre message inapproprié;
 - mes vêtements du haut et du bas se superposent;
 - mes vêtements sont opaques et couvrent en tout temps ma poitrine et mon dos;
 - mes sous-vêtements sont non visibles;
 - les jupes et les bermudas doivent avoir la longueur du bras aligné le long du corps qu'ils soient portés avec ou sans collants ou bas de nylon;
 - Mes bretelles ne doivent pas mesurer moins de 5 cm de largeur et doivent être composées de seulement un morceau de tissu (ne doivent pas être le résultat de superposition). L'ouverture sous le bras ne doit pas descendre plus bas que la moitié de la zone pectorale.
 - Tout couvre-chef, incluant le bandeau, est retiré de ma tête dès mon entrée dans l'école;
 - J'apporte en classe seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages (le manteau, le sac à dos/sac à main, etc. sont rangés dans mon casier).
- Il est interdit par mesure de sécurité et d'hygiène de se déplacer dans l'école en bas, en pantoufles.
- Le port du pyjama est permis seulement dans les occasions spéciales autorisées par l'école.
- Démontrer un respect de soi et des autres.
- Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire.
- Accepter autrui, sans égard à ses vêtements ou son apparence.
- Faire preuve de décorum.

5. MATÉRIEL ET ENVIRONNEMENT

- Je participe activement à garder le matériel et l'environnement propre et en bon état particulièrement à la cafétéria.
- J'utilise les poubelles et je respecte les aménagements et les infrastructures de mon milieu de vie.
- Il m'est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons en classe.
- Se donner un milieu de vie propre et agréable en utilisant de façon responsable le bien commun.
- Être fier de fréquenter son école.
- Former des citoyens responsables.

6. CASIERS

- Un casier est mis à ma disposition, mais demeure la propriété de l'école (la direction ou une personne en autorité peut en tout temps en vérifier le contenu, et ce, même en l'absence du ou des élèves). Si je suis un élève de secondaire 1 à 3 des cadenas sont mis à ma disposition.
- Il est essentiel que je ferme mon casier avec un cadenas. L'école n'est pas responsable des vols. Si je suis un élève de secondaire 1 à 3, je dois utiliser un cadenas de l'école.
- Je suis responsable de la propreté du casier qui m'est prêté en plus d'être responsable des graffitis et des dommages ou bris occasionnés par ma négligence.
- Assurer la sécurité et le bien-être de tous.
- Éviter les situations ambiguës.
- Former des citoyens responsables.

7. GYMNASSE, PISCINE ET ACTIVITÉS SPORTIVES

- Je dois porter obligatoirement un t-shirt, un short et des espadrilles.
 - Je prévois également un survêtement pour le sport extérieur ainsi qu'un maillot, un casque de bain et une serviette pour la piscine.
 - Si j'utilise un casier dans le vestiaire, j'apporte un cadenas et je libère le casier à la fin du cours.
 - Assurer la sécurité de tous.
 - Promouvoir une bonne hygiène.
 - Favoriser la participation de tous.
-

8. OBLIGATIONS SCOLAIRES

- J'ai la responsabilité de m'informer des travaux ou des examens qui ont été donnés durant mon absence.
 - En cas d'absence pour un voyage qui n'est pas organisé dans un cadre pédagogique ou scolaire, je dois faire signer tous mes enseignant(e)s et je suis responsable de rattraper les retards accumulés. À mon retour, mes enseignant(e)s ne sont pas tenus de m'offrir des récupérations supplémentaires.
 - Je reçois une carte d'identité que je dois avoir en tout temps en ma possession. Je dois la présenter à tout adulte qui en fait la demande.
 - L'agenda est un outil obligatoire de planification et de communication que je m'engage à conserver propre et à utiliser qu'à des fins d'organisation scolaire. Sinon, je devrai défrayer les coûts d'un nouvel agenda.
 - Je ne peux modifier les pages dans mon agenda qui sont réservées aux communications officielles entre l'école, les enseignants et les parents.
 - Je suis tenu de faire mes devoirs et mes travaux selon les exigences de l'enseignant tout en respectant les délais demandés.
 - Si je suis exclu d'un cours, je dois me rendre immédiatement au local d'exclusion.
- Assurer la sécurité de tous.
 - Favoriser ma réussite scolaire.
 - Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail.

9. INTERDICTIONS

J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société, il est donc notamment interdit à l'intérieur ou sur le terrain de l'école :

- de faire l'usage du tabac. Le contrevenant est passible d'une sanction disciplinaire ou d'une amende pouvant aller de 50\$ à 300\$;
 - de posséder, de consommer, de vendre ou d'être sous l'effet de substances illicites (alcool, drogues, etc.);
 - tout matériel servant à la consommation ou à la vente est proscrit à l'école (alcool, drogues, etc.);
 - d'adopter un comportement violent, d'intimider ou cyberintimider.
- Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres.
 - Favoriser un milieu de vie sain, agréable et invitant.
 - Apprendre à devenir un adulte responsable.
 - Éviter tout dérangement au déroulement du cours.
 - Promouvoir des habitudes de vie saines.

Dans notre école, il est aussi interdit :

- d'utiliser des appareils de communication incluant la montre intelligente pendant les heures de cours sans l'autorisation de l'enseignant;
 - de filmer et prendre des photos ou des vidéos à moins d'une autorisation écrite d'un membre du personnel;
 - de consommer des boissons énergisantes;
 - de faire usage de la cigarette électronique (« vapotage ») à l'intérieur de l'école ainsi qu'à l'extérieur sur le terrain appartenant à l'école;
 - d'apporter sa « vapoteuse » en classe;
 - d'utiliser des hauts-parleurs de type « bluetooth » ou autres
-

**TOUT LE PERSONNEL EST RESPONSABLE DE FAIRE APPLIQUER LES RÈGLES.
LORSQUE TU CONTREVIENS À UNE DES RÈGLES DE CONDUITE, UNE DES SANCTIONS SUIVANTES
POURRAIT ÊTRE APPLIQUÉE :**

- Avertissement verbal
- Excuses verbales ou écrites
- Reprise de temps
- Action de réparation
- Rembourser les dommages causés
- Réflexion
- Retrait de la classe
- Perte de privilège
- Usage limité ou restreint du matériel ou de l'espace
- Confiscation d'un objet / appareil de communication
- Le refus de me présenter au local d'exclusion au moment prévu impliquera automatiquement une suspension à l'interne d'une journée
- Travail supplémentaire
- Travaux communautaires
- Retenues
- Suspension interne ou externe : il me sera alors interdit d'assister ou de participer à toutes activités scolaires ou parascolaires relevant de l'école. Également, je ne pourrai être présent sur le terrain de l'école ou dans l'école sans y avoir été autorisé par la direction
- Demande d'expulsion de l'école auprès des autorités du CSSDHR
- Dans les cas extrêmes (menaces graves, intimidation, fugue, vandalisme, vol, etc.), l'aide des policiers peut être demandée.

APPAREILS DE COMMUNICATION

- Si un appareil de communication est confisqué lors d'une évaluation ou d'un examen, l'élève obtiendra le résultat « 0 » pour son épreuve.
- Son utilisation est interdite pendant les heures de cours sans l'autorisation de l'enseignant;
- 1^{re} infraction : copie à faire et à remettre le lendemain matin à la direction (appareil confisqué pour la journée);
- 2^e infraction : 2 copies sont à faire et à remettre le lendemain matin à la direction (appareil confisqué pour la journée);
- 3^e infraction : 3 copies sont à faire et à remettre le lendemain matin à la direction (appareil confisqué pour la journée);
- 4^e infraction : 4 copies sont à faire et à remettre le lendemain matin à la direction (appareil confisqué pour la journée);
- Il est de la responsabilité de l'élève de rencontrer la direction afin d'obtenir le document à copier.

* L'appareil pourra être récupéré par l'élève en fin de journée (à 15h55) cependant, si la copie n'est pas remise le lendemain, la direction reprendra l'appareil pour la journée.

PLAGIAT

En cas de plagiat lors d'un travail ou pendant un examen, j'obtiens la note « zéro ».

**PARFOIS, TU AURAS BESOIN D'UN COUP DE POUCE, VOICI CE QUE NOUS
POURRIONS FAIRE :**

- Appel aux parents
 - Discussion informelle
 - Rencontres :
 - Élève/enseignant
 - Élève/encadreur
 - Élève/enseignant ressource
 - Élève/enseignant d'appui
 - Élève/direction
 - Élève/psychologue
 - Élève/TES
 - Élève/travailleur social
 - Etc.
 - Récupération
 - Feuille de route
 - Contrat d'engagement
 - Plan d'intervention
 - Plan d'action
 - Suivi agenda
 - Accompagnement TES
 - Référence à un service externe
 - Aide aux devoirs
 - Policier éducateur
 - Campagne de prévention
 - Atelier de soutien
 - Prêt de vêtements
-

CULTURE DE LA RÉUSSITE À MET

Dans le but de favoriser la réussite de chaque élève, et ce dans une optique de rigueur et de respect, tous les travaux prescrits par tes enseignants (projets, productions orales, productions écrites, etc.) devront être complétés et remis en respect de l'échéance prévue par ton enseignant. Le non-respect de l'échéance d'un travail entraînera une ou plusieurs des interventions énumérées à la page précédente dans le but de s'assurer de la remise du travail.

Je m'engage dans ma réussite : _____

**JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE CODE DE CONDUITE ET
JE M'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLEMENTS :**

Signature de l'élève : _____ Date : _____

**JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE CODE DE CONDUITE ET JE M'ENGAGE À SUPPORTER LES
INTERVENANTS DE L'ÉCOLE DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET LES CONSÉQUENCES
IMPOSÉES LORS DES MANQUEMENTS :**

Signature du parent : _____ Date : _____

Exigences pour l'obtention du **Diplôme d'études secondaires** (DES)

54 unités de **4^e et 5^e secondaire**, dont 20 unités de **5^e secondaire** et la réussite des matières suivantes :

Français	5 ^e secondaire
Anglais	5 ^e secondaire
Mathématiques	4 ^e secondaire
Histoire	4 ^e secondaire
Sciences et technologie ou Applications technologiques et scientifiques	4 ^e secondaire
Arts 4 ^e secondaire	4 ^e secondaire
Éducation physique ou Éthique et culture religieuse	5 ^e secondaire

**Conditions d'admission en formation professionnelle ou au collégial :
Se référer aux programmes pour les conditions particulières d'admission.**